

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
Premier bilan du sac plastique transparent

Madame la Ministre,

Fin 2019, Intradel lançait un nouveau sac dans 65 communes de la Province de Liège, le sac transparent, permettant de collecter les emballages en plastique souple, à savoir les films, sacs et sachets en plastique.

Il faut bien reconnaître que ce lancement n'a pas été couronné de succès puisque le ramassage a connu quelques ratés. En effet, des rues ont été oubliées et des sacs non ramassés sans justification. De plus, se procurer des sacs transparents fut parfois un véritable casse-tête.

Madame la Ministre, pouvez-vous tirer un premier bilan des neuf premiers mois? Quels sont les principaux griefs à l'égard de cette nouvelle collecte et qu'est-il prévu pour améliorer ce service? Une évaluation est-elle prévue à court terme? Le nombre de points de vente proposant des sacs transparents a-t-il augmenté? A défaut, existe-t-il au moins un point de vente par commune?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Tellier:

[Novembre 2020]

En termes de bilan, la quantité d’emballages plastiques souples collectés dans les sacs transparents suit une progression qui est jugée positive.

Dans les 65 communes qui collectent les emballages P+MC à l’aide de deux sacs (un sac transparent pour les films plastiques et un sac bleu pour les plastiques rigides), l’objectif de collecte à atteindre dans les sacs transparents est une augmentation de 2,5 kg/hab/an en 2020 et 2021. INTRADEL m’annonce avoir rencontré 43 % des objectifs attendus sur le 1er trimestre 2020 et 80 % sur le second trimestre.

Les sacs transparents sont généralement vendus dans les mêmes endroits que les sacs PMC. Par ailleurs, un point de vente est présent dans quasi toutes les communes concernées, à l’exception de celles qui ne disposent pas de moyennes ou de grandes surfaces.

INTRADEL m’a indiqué que 89 % de la population des 65 communes adhérant au système des deux sacs déclare savoir où se procurer les sacs transparents.

Quant à la collecte en porte-à-porte, de nombreuses réunions entre INTRADEL et les communes ont permis au collecteur d’ajuster ses tournées pour remplir les objectifs du marché. INTRADEL a ainsi constaté que le nombre de plaintes diminuait à chaque cycle de collecte.

Il faut aussi souligner que l’Intercommunale a remarqué qu’une majorité des plaintes étaient liées à des sorties tardives du sac par le citoyen, c’est-à-dire après le passage du camion collecteur, ce qui ne peut pas être considéré comme un oubli de collecte par les gestionnaires des déchets.

Des refus de certains sacs non conformes en termes de tri ont également été signalés. Dans ce cas, des explications ont été fournies aux citoyens concernés par l’équipe communication d’INTRADEL, via notamment son call-center ou les réseaux sociaux. Finalement, 79 % de la population de la zone concernée ont déclaré ne rencontrer aucun problème quant à l’utilisation du sac transparent.

En termes de communication, deux campagnes ont été réalisées : la première fin 2019 et la seconde en septembre 2020.

Les guides de tri ont été adaptés en fonction des questions reçues sur le nouveau mode de tri, pour ensuite être diffusés auprès de la population. Le calendrier de collectes des déchets d’INTRADEL reprend également les informations relatives au nouveau système de tri. Au final, 94 % des citoyens de la zone considèrent que les outils de communication mis à leur disposition sont tout à fait satisfaisants.

Les données chiffrées citées ci-avant sont extraites d’un sondage réalisé par Fost Plus et INTRADEL en juin 2020.